



Microcrédit personnel garanti

Vous accompagner dans votre projet grâce au microcrédit

Le microcrédit est un prêt accordé aux foyers à revenus modestes qui rencontrent des difficultés d'accès au crédit. Si vous avez un projet, l'Udaf 22 assure votre accompagnement durant l'ensemble de la procédure : accueil, écoute, constitution du dossier, présentation du dossier à la banque, suivi durant la période de remboursement. Vous pouvez en bénéficier dans les situations suivantes :

- *Je viens de trouver un emploi à 10 km de chez moi, j'ai besoin d'un coup de pouce pour acheter une voiture.*
- *J'ai besoin de financer un déménagement pour me rapprocher de mes enfants.*
- *J'en ai pour 1 500 euros de soins dentaires, puis-je bénéficier d'un microcrédit ?*

- ➔ Vous êtes exclu de l'accès au crédit mais vous êtes en capacité de rembourser les mensualités du prêt
- ➔ Vous suivez une démarche d'insertion sociale (travail, formation, logement, soins...)
- ➔ Vous vivez une situation difficile due à un accident de la vie (chômage, divorce, maladie...).

Concrètement, en quoi consiste un microcrédit personnel ?

- Le prêt est octroyé par un partenaire bancaire.
- Le montant varie entre 300 à 3 000 euros.
- La durée de remboursement est de 3 à 36 mois.
- Pas de frais en cas de remboursement anticipé.
- Les bénéficiaires disposent d'un accompagnement social.

Quels projets peuvent être financés ?

Emploi-Mobilité : acquisition ou entretien d'un véhicule, permis de conduire, formations payantes, reprise d'études, bilans de compétence...

Logement : déménagements, cautions, dépôts de garantie, mises aux normes du logement (travaux d'isolation par exemple), acquisition ou remplacement d'un appareil ménager...

Santé : achat de lunettes, d'appareils auditifs, soins dentaires...

Cohésion familiale : adaptation du logement en cas d'handicap ou de dépendance, frais d'obsèques de proches...

L'Udaf propose d'autres services de soutien au budget :



- Point Conseil Budget
- Accompagnement budgétaire



Tout crédit vous engage et doit être remboursé !



Demande de renseignement ou prise de rendez-vous :



Union Départementale des Associations Familiales des Côtes d'Armor - Udaf 22

28 Boulevard Hérault - BP 114

22001 Saint-Brieuc Cedex 1

Tél. : 02.96.33.40.76

Email : microcredit@udaf22.fr

Site Internet : www.udaf22.com